

SOUTIEN AUX AESH !



**Pour
l'augmentation
des salaires,
Pour un vrai
statut,
Contre les
PIAL,
Contre la
précarité !**

© AFP / Hans Lucas / Florent Vannier

Les AESH ou accompagnant.es des élèves en situation de handicap sont mobilisé.es partout en France depuis le mois de juin.

À Créteil, leur situation, déjà précaire, s'est détériorée avec un projet de loi entré en vigueur à la rentrée 2021. Les AESH n'obtiennent toujours pas le statut de fonctionnaires qu'ils et elles réclament, ni un salaire décent (les AESH dites "mutualisé.es" sont payé.es à hauteur de 57% du SMIC, soit environ 700€ par mois).

À Créteil, le rectorat intime à ses contractuel.les de signer un avenant à leur contrat sous peine de licenciement. Ces avenants consistent en une augmentation du temps de travail pour un salaire identique au salaire passé, et ils ne respectent pas le cumul des emplois de ces travailleur.ses précaires. Les AESH se sont donc mobilisé.es, dans notre département et dans toute l'académie pour obtenir le retrait des avenants aux contrats ainsi que l'abandon des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), qui obligent ces agents à ne plus accompagner un seul mais plusieurs élèves en situation de handicap.

Cette offensive doit se comprendre dans une logique plus globale que la seule attaque en direction des AESH. En effet, la mise en place des PIAL s'entend dans une dynamique, instaurée depuis de nombreuses années mais renforcée par le ministère Blanquer, de réduction des moyens à l'École. Le constat d'une augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap et la volonté, économique, de ne pas engager de nouveaux agents pour accompagner ces enfants tout en maintenant le discours d'une école prétendument inclusive, conduit le ministère à l'encadrement par un même agent de plusieurs enfants. Ces logiques économiques auront des conséquences sur les conditions de travail de tous les agents de l'Education Nationale.

Nous ne pouvons accepter que, pour des raisons purement comptables, un encadrement et une éducation de qualité ne soient pas offerts aux enfants en situation de handicap. Nous ne pouvons pas non plus accepter que nos collègues soient traitées de la sorte. Pour que les AESH puissent faire leur travail essentiel d'accompagnement des élèves en situation de handicap, exigeons :

- **Le retrait immédiat des avenants et de la menace de licenciement**
- **Des garanties écrites sur les 21 heures de travail hebdomadaires, les 2 établissements maximum et la prise en compte du 2ème emploi**
- **Une grille de salaire qui reflète l'importance du métier et qui permet de vivre**
- **L'abandon des PIAL**
- **La titularisation avec statut de fonctionnaire**

Le handicap est l'affaire de tou.tes

sn@s
F.S.U.